



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire 7138

du 20/05/2019

### Appel à projets – Gestes qui sauvent

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 20/05/2019
Documents à renvoyer	oui, pour le 15/06/2019
Information succincte	Formation des professeurs d'éducation physique à l'enseignement des gestes qui sauvent des vies
Mots-clés	<i>Gestes qui sauvent – secourisme - défibrillateur</i>

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Secondaire spécialisé
<b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Les organisations représentatives des associations de parents

### Signataire(s)

Madame la Ministre Marie-Martine SCHYNS

### Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Audrey BOUCQUEY	Cabinet SCHYNS	Audrey.boucquey@gov.cfwb.be

Madame, Monsieur,

Chaque année, environ 600.000 Européens sont victimes d'un arrêt cardiaque en dehors des hôpitaux, dont environ 10.000 Belges. En moyenne les chances de survie à long terme se situent entre 5 et 10 %.

« Les gestes qui sauvent » sont simples, mais à ce jour seul 20 % des victimes seulement bénéficient d'une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) par un témoin. Ceci explique essentiellement le faible taux de survie. En comparaison, le taux de survie dans les pays européens les plus performants est de plus de 20%.

Les gestes qui sauvent représentent un acte citoyen par excellence et je suis convaincue qu'ensemble nous pourrions former durablement les citoyens de demain à ce type d'intervention.

Pour la seconde année consécutive, et en vue de former l'ensemble des enseignants d'éducation physique à l'horizon 2025, un nouvel appel à projets est lancé. Il a pour but de permettre graduellement à l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire de posséder des enseignants formés et du matériel didactique permettant l'enseignement progressif des gestes qui sauvent dans le cadre du cours d'éducation physique.

Cet appel à projets a été mis sur pied en collaboration avec la Région wallonne et la COCOF, suivant le protocole nouvellement conclu, et représente la seconde phase de ce plan pluriannuel en vue de doter votre établissement du matériel et de la formation des enseignants permettant d'offrir à vos élèves une formation aux gestes qui sauvent de qualité.

**La Ministre,**

**Marie-Martine SCHYNS**

## Formations enseignants en Gestes qui sauvent

### 1) Objectifs :

Cet appel est destiné à former les enseignants d'éducation physique de l'enseignement secondaire à former à leur tour des jeunes dans le temps scolaire et selon un processus spiralaire afin de les rendre capables d'intervenir en cas de malaise cardiaque. Le matériel d'entraînement est fourni afin de permettre un enseignement performant.

En une journée (ou une demi-journée pour un D.O.A.), l'enseignant reçoit une formation qui lui permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'usage du matériel didactique (mannequins, MiniPop, DEA d'entraînement, visuels etc.) et à la transmission à ses élèves d'une manière progressive des gestes qui sauvent.

Les **compétences** principales à acquérir pour les élèves, de manière spiralaire, sont les suivants :

- Je constate que la victime est en arrêt cardio-respiratoire
- J'appelle utilement les secours
- Je sais pratiquer un massage cardiaque avec et sans insufflations
- J'emploie un défibrillateur automatique.

Une **aide** financière est destinée :

- À l'acquisition du matériel didactique nécessaire à la formation des élèves
  - Mannequins,
  - Défibrillateurs d'entraînement,
  - Visuels,
  - Consommables.

Est également pris en compte le renouvellement du matériel utilisé de manière naturelle.

- Au défraiement des formateurs
  - lors de la formation des enseignants d'éducation physique au sein de l'école,
  - lors des séances de remise à niveau.

En fonction de l'opérateur sélectionné, les montants seront répartis de la manière suivante :

- **Maximum 1.500 €** par école de l'enseignement secondaire organisant un premier degré.
- **Maximum 1.600 €** par école de l'enseignement secondaire organisant un second et 3e degré de l'enseignement secondaire.

Les deux enveloppes sont cumulables pour les établissements organisant les 3 degrés, soit **3100 € maximum**.

### 2) Conditions de participation :

- Être un établissement d'enseignement secondaire ou un établissement organisant un 1<sup>er</sup> Degré d'Observation Autonome (par numéro FASE et non par implantation).
- Avoir eu un contact préalable avec l'opérateur sélectionné.
- Le dossier de candidature doit être complet et transmis par courriel dans les délais impartis.
- L'établissement candidat doit avoir désigné une personne référente du projet.
- L'établissement candidat s'engage à renvoyer un rapport d'activités annuel reprenant le nombre d'enseignants formés et le nombre d'élèves touchés suite à la formation de ces enseignants.

### 3) Critères de sélection :

- ✓ L'opérateur sélectionné bénéficie au minimum de l'agrément d'un service public (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale par exemple).
- ✓ Le lien entre le présent dispositif, le plan de formation et le projet d'établissement.
- ✓ L'adéquation du budget sollicité.
- ✓ Le nombre d'élèves touchés par rapport au nombre total d'élèves de l'école.

Les critères ci-dessus seront examinés par le Comité de Pilotage tel que prévu dans le protocole de collaboration, présidé par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, afin de déterminer quels établissements scolaires seront sélectionnés pour l'année scolaire 2019-2020. Le Jury veillera à ce que les établissements sélectionnés répondent à des critères de répartition géographique et de réseaux d'enseignement.

Si le nombre total d'établissements scolaires répondant aux critères de sélection pour cette année scolaire est dépassé par rapport au budget prévu, l'ordre chronologique d'envois des candidatures sera d'application.

#### **4) Etapas de la procédure :**

1. Envoi de votre candidature pour au plus tard le 15 juin 2019, auprès du cabinet de la Ministre de l'Éducation et des bâtiments scolaires, à l'adresse suivante : [audrey.boucquey@gov.cfwb.be](mailto:audrey.boucquey@gov.cfwb.be)
2. Le Comité vérifiera l'adéquation de la candidature avec les critères tels que définis dans le présent appel.
3. Le Comité communiquera les résultats de la sélection au plus tard le 8 juillet 2019.

Pour les écoles sélectionnées :

4. Dès réception de l'arrêté de subvention, l'école contacte l'opérateur, préalablement choisi, afin d'établir le planning de formation des enseignants. Les activités devront être programmées entre septembre 2019 et juin 2020.
5. Avant le 30 août 2020, l'établissement scolaire transmet les justificatifs des dépenses (la facture de l'opérateur) et la fiche d'évaluation de la formation qui vous sera communiquée après la sélection.

#### **5) Des opérateurs de formation :**

Des partenaires sont référencés en annexe de cette circulaire de manière non exhaustive.

Il s'agit de :

- « L'école sauve des vies » projet des Amis du SAMU asbl et LFBS asbl
- « Enseignants-relais RCP » de la Croix-Rouge de Belgique

Libre à chaque établissement scolaire de collaborer avec un autre partenaire dans le cadre de cet appel à projets. Toutefois la formation proposée par le partenaire, ainsi que son expérience professionnelle fera l'objet d'une évaluation par le Jury sur base de critères établis et une description complète de l'activité devra être annexée.

L'opérateur de formation doit répondre aux objectifs de la formation (cités en point 1) et posséder au moins une des reconnaissances ci-dessous :

- Agrément SPF emploi en tant que formateur secourisme ou gestes qui sauvent
- Agrément ou reconnaissance internationale en secourisme ou gestes qui sauvent
- Emploi effectif dans le milieu médical (avec attestations de l'employeur) et capacités didactiques (CV – formation ou expérience probante).

Il doit également bénéficier d'une reconnaissance IFC, ou demande en cours.

Note : Les organismes reconnus par l'IFC permettent de faire entrer les formations parmi les 2 demi-jours de formation continue obligatoire.

**Candidature appel à projets gestes qui sauvent**

**Pour le 15 juin 2019 au plus tard à l'adresse suivante : [audrey.boucquey@gov.cfwb.be](mailto:audrey.boucquey@gov.cfwb.be)**

**IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT**

**N°FASE de l'établissement :**

**NOM DE L'ETABLISSEMENT :**

**ADRESSE :**

**Tél. :**

**Fax :**

**Coordonnées bancaires :**

**Nom et prénom de la Direction :**

**Personne de référence :**

**Candidature**

**Opérateur sélectionné :**

**Contact préalable : OUI / NON**

**Nom des enseignants inscrits :**

-  
-  
-

**Lien avec le projet d'établissement et le plan de formation des élèves :**

**Plan de mise en œuvre :**

**Nombre d'élèves touchés / nombre total d'élèves :**

**Budget détaillé en € :**

Dépenses	Recettes

**Signature du Chef d'établissement et du Pouvoir organisateur :<sup>1</sup>**

<sup>1</sup> Pour l'enseignement organisé par la Communauté française : signature du Chef d'établissement ; Pour l'enseignement subventionné : signature du Pouvoir organisateur.

# L'ÉCOLE SAUVE DES VIES – ESV

En Belgique, 1 victime d'arrêt cardiaque sur 10 survit... Seulement 10% contre 20% dans d'autres pays. Seulement 1/3 des Belges osent et savent intervenir efficacement. C'est clairement trop peu !

UN ENSEIGNANT FORMÉ  
=  
DES MILIERS D'ÉLÈVES ÉDUQUÉS AUX GESTES QUI SAUVENT

## Rendons les écoles autonomes dans l'apprentissage des 1ers secours.

Deux acteurs belges du secourisme « Les Amis du SAMU asbl » et « La Ligue Francophone Belge de Sauvetage asbl » se sont associés pour coacher les enseignants en éducation physique afin que ces derniers enseignent les gestes qui sauvent (normes ERC 2015) à leurs classes.

L'Ecole Sauve des Vies est une méthode d'apprentissage proposée aux enseignants d'éducation physique par des formateurs professionnels qui sont également enseignants en éducation physique.

Ce programme a été validé scientifiquement (ULiège) et éprouvé pendant 9 années pour le degré inférieur et 2 années pour le degré supérieur.



## ESV POUR LES ENSEIGNANTS

- 6h de formation dédiées à toute l'équipe d'éducation physique sur site. 3h de ré-entraînement REA-DEA. 3h destinées à la découverte du matériel et des méthodologies ESV.
- La livraison d'un pack pédagogique permettant aux 2 degrés de travailler en autonomie. Contenu :  
**Degré inférieur :** Notes de cours, brevets, USB Minipop, 30 mannequins MINIPOP, 30 DEA ludiques.



**Degré supérieur :** Notes de cours, brevets, 4 mannequins de réanimation électroniques avec feedback visuel, 4 DEA d'entraînement, 4 masques de poche, 50 poumons et 4 paires d'électrodes DEA de rechange.

## ESV POUR LES ÉLÈVES – PROGRAMME ÉVOLUTIF – ÉDUCATION AUX GESTES QUI SAUVENT

- **1<sup>e</sup> secondaire :** 2 heures de cours (par an) via la méthodologie MINIPOP (Appel 112 et massage cardiaque).
- **3<sup>e</sup> secondaire :** 3 heures de cours (par an) via la méthodologie MINIPOP (Appel 112, massage cardiaque, insufflations et découverte de la défibrillation).
- **5-6<sup>e</sup> secondaire :** 5 heures de cours (par an) via la méthodologie LFBS (Je suis apte à réaliser un Appel 112 et à réaliser une réanimation de base avec insufflations et à l'aide d'un défibrillateur de manière qualitative).

## PRIX RESPECTANT LA SUBVENTION CFWB ALLOUÉE À L'ÉCOLE :

- Forfait de 400€ (exemption de TVA, article 44 code TVA) pour la formation des enseignants sur site.
- 2660€ TVAC pour l'ensemble du matériel pédagogique.

## INFORMATIONS – INSCRIPTION

- [www.ecolesauvedesvies.be](http://www.ecolesauvedesvies.be)

## NOS PARTENAIRES:

- **Belgian Heart Rythm Association :** Soutien permanent scientifique et communicationnel au projet ESV.
- **Ministère de l'Éducation FWB :** Subvention allouée aux écoles secondaires pour pouvoir intégrer le projet ESV dans le programme de cours.
- **ULiège – Sciences de la motricité :** Soutien scientifique : analyses, publications et validation des résultats obtenus lors des projets pilotes.
- **Belgian Resuscitation Council :** Soutien scientifique : respect des normes de réanimation euro ERC.
- **Professeurs d'éducation physique ayant participé aux projets pilotes :** Investissement total et en partie bénévole (formation de l'enseignant) dans ce projet. Respect total dans l'application du concept tel qu'il a été présenté.

# Suivez la formation **Enseignants Relais RCP\*** avec la Croix-Rouge de Belgique !

\* RCP = Réanimation cardiopulmonaire



## La formation d'enseignants Relais RCP...

### À qui s'adresse la formation d'enseignants Relais RCP ?

Aux enseignants en éducation physique.

### Quel est son objectif ?

Vous permettre d'enseigner à vos élèves de secondaire la réanimation cardiopulmonaire (RCP) tout au long de leur parcours scolaire, dans une stratégie adaptée à chaque degré.

### Par qui est-elle dispensée ?

Par un formateur de formateurs de la Croix-Rouge de Belgique, expert de la pédagogie active et spécialisé dans l'enseignement des premiers secours.

### Comment est-elle organisée ?

En deux temps :

- ◇ Acquisition des techniques liées à la RCP (schéma complet de la RCP avec insufflations et défibrillation)
- ◇ Application des méthodologies spécifiques à l'enseignement de la RCP (permettant de mettre en confiance les jeunes dans leur capacité à agir en cas d'urgence et de passer d'observateur à acteur)

## ... pour former les élèves à la réanimation & leur permettre d'agir

### Quand seront organisées les formations données par les Relais RCP ?

Pour chaque classe sur 2 périodes par an, entre la 1e et la 6e.

### Quel en sera l'objectif ?

Rendre les élèves capables d'agir face à une victime inconsciente qui ne respire pas.

### Quel en sera le contenu ?

- ◇ De la 1e à la 6e, les élèves apprendront le schéma complet de la RCP (sans insufflations de la 1e à la 5e).
- ◇ La défibrillation sera vue à chaque niveau, de la 1e à la 6e.
- ◇ La technique des insufflations sera mise en pratique en 6e.
- ◇ Dans une perspective de formation évolutive, à chaque niveau sera développée plus particulièrement une étape du schéma complet de la RCP (l'approche de la victime, l'appel 112, etc.) pour un renforcement global des compétences des élèves.

## Matériel

### Etablissements secondaires de la 1e à la 6e

- ◇ 4 torses de réanimation
- ◇ 2 défibrillateurs d'exercice
- ◇ 4 torses de remplacement
- ◇ Des consommables pour 7 ans

### Etablissements ne proposant qu'un DOA

- ◇ 1 torse de réanimation
- ◇ 1 défibrillateur d'exercice
- ◇ Des consommables pour 7 ans

## Prix

- ◇ 900 € TVAC pour la formation (comprenant aussi couts de coordination, déplacement ainsi qu'un bagage de formation et des supports de cours)
- ◇ 2200 € TVAC pour le matériel pour les écoles du secondaire de la 1e à 6e ou 600 € pour les établissements ne proposant qu'un DOA

## Normes suivies

La Croix-Rouge suit les dernières normes internationales en matière de réanimation :

- ◇ Les normes 2015 de l'ERC, qui se basent sur celles de l'ILCOR
- ◇ Les directives internationales 2016 en matière de réanimation de la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

## Comment s'inscrire ?

Rendez-vous sur le site de la Croix-Rouge, à l'url : <https://enseignement.croix-rouge.be/nos-formations/relais-rcp>

